

REPUBLIQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE GAP**

Le six décembre deux mille dix neuf à 18h15,

Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni en l'hémicycle de l'Hôtel de Ville, après convocation légale, sous la présidence de M. Roger DIDIER .

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 43 Présents à la séance : 40
DATE DE LA CONVOCATION	29/11/2019
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	13/12/2019

OBJET :

Renouvellement de la composition des Commissions municipales - Désignation de nouveaux membres suite à démission

Étaient présents :

M. Roger DIDIER , Mme Rolande LESBROS , M. François DAROUX , Mme Maryvonne GRENIER , Mme Bénédicte FEROTIN , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Catherine ASSO , M. Daniel GALLAND , Mme Martine BOUCHARDY , Mme Françoise DUSSERRE , M. Maurice MARCHETTI , Mme Sarah PHILIP , M. Francis ZAMPA , Mme Raymonde EYNAUD , M. Claude BOUTRON , Mme Aïcha-Betty DEGRIL , M. Pierre PHILIP , Mme Véronique GREUSARD , Mme Chantal RAPIN , Mme Christiane BAR , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Elodie BRUTINEL LARDIER , M. Gil SILVESTRI , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Jérôme MAZET , M. Stéphane ROUX , Mme Evelyne COLONNA , M. Jean-Michel MORA , M. Alexandre MOUGIN , M. Richard GAZIGUIAN , Mme Ginette MOSTACHI , M. Joël REYNIER , Mme Isabelle DAVID , M. Guy BLANC , M. François-Olivier CHARTIER , M. Pierre-Yves LOMBARD , Mme Marie-José ALLEMAND , M. Christophe PIERREL , Mme Vanessa PICARD , M. Jean-Louis DANGAUTHIER

Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

M. Bruno PATRON procuration à M. Daniel GALLAND

Absent(s) :

M. Vincent MEDILI, Mme Monique PARA

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Gil SILVESTRI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

L'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales permet au conseil municipal de former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil.

Par délibération n°2014.04.006 du 18 avril 2014, le conseil municipal a créé 10 commissions de travail et désigné leurs membres.

Par délibération n°2016.02.3 du 12 février 2016, le conseil municipal a désigné de nouveaux membres afin de remplacer M. Jean-Claude EYRAUD, Mme Françoise PERROUD, M. Bernard JAUSSAUD et Mme Elisabeth FABREGA, membres de plusieurs de ces commissions municipales, ayant démissionné de leurs mandats de conseillers municipaux.

Par délibération n°2018.04.4 du 20 avril 2018, le conseil municipal a désigné de nouveaux membres afin de remplacer Mme Karine BERGER, membre de plusieurs de ces commissions municipales, ayant démissionné de son mandat de conseillère municipale.

Par délibération n°2019.09.3 du 27 septembre 2019, pour faire suite au décès de M. Mickaël GUITTARD, le conseil municipal a désigné de nouveaux membres afin de le remplacer au sein de plusieurs commissions municipales dont il était membre.

Madame Elsa FERRERO, membre de plusieurs de ces commissions municipales, ayant démissionné de son mandat de conseillère municipale, il convient de procéder à son remplacement au sein de celles-ci.

Il est proposé de la remplacer par un élu d'opposition issu de la même liste, afin de respecter le principe d'une représentation permettant l'expression pluraliste des élus au sein des commissions.

Décision :

Vu les articles L.2121-21 et L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles 27 à 29 du règlement intérieur du conseil municipal,

Vu la délibération n°2014.04.006 du 18 avril 2014 portant création des commissions municipales et désignation des membres,

Vu les délibérations n°2016.02.3 du 12 février 2016 et n°2018.04.4 du 20 avril 2018 portant désignation de nouveaux membres suite à démissions,

Vu la délibération n°2019.09.3 du 27 septembre 2019 portant désignation de nouveaux membres suite au décès d'un conseiller municipal,

Vu la lettre de démission de Mme Elsa FERRERO en date du 17 octobre 2019,

Il est proposé:

Article 1 : de désigner le remplaçant de Mme Elsa FERRERO,

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

Article 2 : de procéder à cette désignation parmi les candidats proposés, par vote à main levée,

Article 3 : de prendre acte de la nouvelle composition des commissions municipales :

1 - COMMISSION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET DES RESSOURCES HUMAINES : 14 membres

1. Mme Catherine ASSO
2. M. Maurice MARCHETTI
3. Mme. Christiane BAR
4. M. Alexandre MOUGIN
5. Mme Véronique GREUSARD
6. M. Francis ZAMPA
7. Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUN
8. Mme Aïcha-Betty DEGRIL
9. Mme Ginette MOSTACHI
10. M. Vincent MEDILI
11. M. Christophe PIERREL
12. Mme Marie-José ALLEMAND
13. Mme Isabelle DAVID
14. M. Guy BLANC

2 - COMMISSION DES FINANCES ET DU BUDGET : 14 membres

1. M. François DAROUX
2. Mme Chantal RAPIN
3. M. Maurice MARCHETTI
4. Mme Catherine ASSO
5. M. Jean-Pierre MARTIN
6. M. Daniel GALLAND
7. Mme Sarah PHILIP
8. Mme Monique PARA
9. Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUN
10. Mme Elodie BRUTINEL LARDIER
11. M. Christophe PIERREL
12. Mme Marie-José ALLEMAND
13. Mme Isabelle DAVID
14. M. Guy BLANC

3 - COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, COMMERCIAL ET TOURISTIQUE : 14 membres

1. Mme Bénédicte FEROTIN
2. M. Jean-Louis BROCHIER
3. Mme Elodie BRUTINEL LARDIER
4. M. Bruno PATRON
5. M. Alexandre MOUGIN

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

6. Mme Christiane BAR
7. Mme Monique PARA
8. Mme Maryvonne GRENIER
9. M. Gil SILVESTRI
10. Mme Evelyne COURBOT
11. M. Pierre-Yves LOMBARD
12. M. François-Olivier CHARTIER
13. Mme Isabelle DAVID
14. M. Guy BLANC

4 - COMMISSION DES TRAVAUX : 14 membres

1. M. Jean-Pierre MARTIN
2. Mme Maryvonne GRENIER
3. Mme Rolande LESBROS
4. M. Claude BOUTRON
5. Mme Chantal RAPIN
6. M. Vincent MEDILI
7. Mme Raymonde EYNAUD
8. M. Stéphane ROUX
9. Mme Bénédicte FEROTIN
10. M. Francis ZAMPA
11. Mme Marie-José ALLEMAND
12. M. François-Olivier CHARTIER
13. M. Joël REYNIER
14. M. Guy BLANC

5 - COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AGRICULTURE, DES FORÊTS, DE LA MOBILITÉ ET DU DÉPLACEMENT : 14 membres

1. Mme Sarah PHILIP
2. M. Jean-Louis BROCHIER
3. M. Francis ZAMPA
4. Mme Bénédicte FEROTIN
5. M. Pierre PHILIP
6. Mme Raymonde EYNAUD
7. M. Claude BOUTRON
8. M. Jérôme MAZET
9. Mme Evelyne COURBOT
10. Mme Maryvonne GRENIER
11. M. Jean-Louis DANGAUTHIER
12. Mme Vanessa PICARD
13. M. Joël REYNIER
14. M. Guy BLANC

6 - COMMISSION DE LA JEUNESSE, DE LA POLITIQUE DE LA VILLE, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION : 14 membres

1. M. Gil SILVESTRI
2. M. Francis ZAMPA

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

3. M. Stéphane ROUX
4. Mme Françoise DUSSERRE
5. Mme Aïcha-Betty DEGRIL
6. M. Jean-Michel MORA
7. Mme Véronique GREUSARD
8. M. Alexandre MOUGIN
9. Mme Ginette MOSTACHI
10. Mme Elodie BRUTINEL LARDIER
11. M. Jean-Louis DANGAUTHIER
12. M. Pierre-Yves LOMBARD
13. Mme Isabelle DAVID
14. M. Guy BLANC

7 - COMMISSION DE L'ÉDUCATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE : 14 membres

1. M. François DAROUX
2. M. Stéphane ROUX
3. M. Alexandre MOUGIN
4. Mme Raymonde EYNAUD
5. Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB
6. Mme Véronique GREUSARD
7. M. Claude BOUTRON
8. M. Jean-Michel MORA
9. M. Richard GAZIGUIAN
10. Mme Christiane BAR
11. M. François-Olivier CHARTIER
12. M. Christophe PIERREL
13. Mme Isabelle DAVID
14. M. Guy BLANC

8 - COMMISSION DES SPORTS : 14 membres

1. M. Daniel GALLAND
2. M. Bruno PATRON
3. M. Pierre PHILIP
4. Mme Rolande LESBROS
5. M. Richard GAZIGUIAN
6. M. Jean-Pierre MARTIN
7. Mme Maryvonne GRENIER
8. Mme Bénédicte FEROTIN
9. Mme Aïcha-Betty DEGRIL
10. M. Francis ZAMPA
11. Mme Vanessa PICARD
12. M. Pierre-Yves LOMBARD
13. M. Joël REYNIER
14. M. Guy BLANC

9 - COMMISSION DE LA CULTURE : 14 membres

1. Mme Martine BOUCHARDY

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

2. Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB
3. Mme Aïcha-Betty DEGRIL
4. M. Stéphane ROUX
5. M. Gil SILVESTRI
6. Mme Catherine ASSO
7. Mme Raymonde EYNAUD
8. Mme Elodie BRUTINEL LARDIER
9. Mme Véronique GREUSARD
10. Mme Evelyne COURBOT
11. M. Jean-Louis DANGAUTHIER
12. M. Pierre-Yves LOMBARD
13. Mme Isabelle DAVID
14. M. Guy BLANC

10 - COMMISSION DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE : 14 membres

1. Mme Maryvonne GRENIER
2. Mme Sarah PHILIP
3. Mme Christiane BAR
4. M. Vincent MEDILI
5. M. Jérôme MAZET
6. Mme Rolande LESBROS
7. M. Jean-Louis BROCHIER
8. M. Jean-Pierre MARTIN
9. M. Claude BOUTRON
10. Mme Evelyne COURBOT
11. M. Pierre-Yves LOMBARD
12. Mme Vanessa PICARD
13. M. Joël REYNIER
14. M. Guy BLANC

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :
- POUR : 41

Le Maire

Roger DIDIER

Transmis en Préfecture le : 17 DEC. 2019
Affiché ou publié le : 17 DEC. 2019

